

EUROPAN FRANCE / GIP AIGP

Palais de Tokyo

13, avenue du Président Wilson

75116 Paris

EUROPAN 13

Charte du site : **CASERNE DE LA BENAUGE, BORDEAUX**

Nous, EPA Bordeaux-Euratlantique, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux, proposons le site de la Caserne de la Benauge pour la 13ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme Europan.

Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'Europan, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine.

Europan nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées. Le thème de la 13ème session Europan, « La Ville adaptable 2 », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons :

COMMENT LE SITE RÉPOND-IL AU THÈME DE LA VILLE ADAPTABLE 2?

La caserne de la Benauge se dresse depuis la rive droite de la Garonne et fait face à la façade urbaine de la rive gauche, celle de la ville de Bordeaux historique, classée patrimoine de l'UNESCO. Elle constitue un landmark emblématique provoquant de la modernité dans le paysage urbain bordelais.

Le départ des pompiers interroge le devenir d'un ensemble architectural sur 1,3 ha en plein cœur de la ville. Sujet de débat passionné, la caserne est le lieu d'un projet processus dans le thème de la ville adaptable. Les questions de l'ouverture à la ville d'un ensemble jusque-là hétérotopique, de la stratégie de réhabilitation du Patrimoine du 20ème siècle, de la transformation programmatique, de la démarche engagée dans la co-construction du projet et de la démarche participative forment les sujets à réinventer.

En proposant ce site comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme architectural expérimental, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...)
- d'accepter le règlement européen du concours Europan (pj en annexe)

E R FR U O P A N

EUROPAN FRANCE / GIP AIGP

Palais de Tokyo

13, avenue du Président Wilson

75116 Paris

- de mettre à la disposition d'Europan, dans les délais convenus, les documents nécessaires à la constitution du dossier complet de site : plans, photos, textes de présentation des caractéristiques et problématiques du site, des enjeux et attentes définis par la collectivité,
 - d'organiser en temps voulu une visite du site et une réunion d'information à l'usage des candidats et d'en diffuser le compte-rendu en partenariat avec Europan France,
 - d'accepter la composition du jury du concours, la pré-sélection de 10 à 20% des projets et la sélection finale par le jury de 3 projets et équipes de concepteurs par site,
 - d'assister au jury, hors délibération finale, de participer à une concertation avec celui-ci, et de donner notre avis sur les projets présélectionnés,
 - de mettre en place, à l'issue du concours, un processus d'expérimentation : consultation des trois équipes sélectionnées portant sur la faisabilité des propositions et l'adaptabilité réciproque des idées et des évolutions du site et du programme pressenti ;
 - cette consultation aura pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours, afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines pour les équipes sélectionnées. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés.
 - de favoriser l'aboutissement d'une réalisation architecturale par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme expérimental à l'une ou plusieurs des équipes de concepteurs sélectionnées. Cela se fera par la mise en place d'un partenariat avec un maître d'ouvrage associé à la démarche.
 - d'accepter la participation et l'assistance d'un expert d'Europan France à l'élaboration du dossier de site, puis au processus de développement du projet,
 - de devenir membre de l'Association Europan-France et de régler la cotisation d'un montant de : **70 000 € pour les deux années de la 13^e session.**
La somme est ainsi répartie :
Euratlantique : **30 000€** soit 15 000€ en 2015 et 15 000€ en 2016
Bordeaux Métropole : **30 000€** soit 15 000€ en 2015 et 15 000€ en 2016
Ville de Bordeaux : **10 000€** soit 5 000€ en 2015 et 5 000€ en 2016
- Celle-ci devra être réglée après réception d'un appel à cotisation de la part d'Europan France.
- En contrepartie, Europan s'engage à :**
- mettre à disposition de la collectivité un expert pour la préparation du dossier de site à porter au concours : fiche synthétique, dossier complet comportant un mémoire, des données et des éléments graphiques sous formes de fichiers numériques, et selon la liste émise par le règlement européen du concours.
 - organiser le concours Europan sur notre site,
 - organiser les événements nationaux et européens de la session selon le calendrier joint en annexe,
 - organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau Europan,

- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens)
- porter à notre connaissance les projets présélectionnés et communiquer notre avis aux experts et au jury,
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes de la session
- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation
 - conseiller l'établissement public Euratlantique, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour définir et formuler la commande,
 - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,
 - identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
 - garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme Europen
 - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes de la collectivité
 - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.
- soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du Plan Urbanisme Construction Architecture, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation Europen

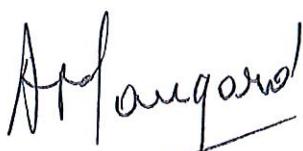
Fait à....., le....., en 4 exemplaires.

Les représentants du site :

L'Etablissement Public d'Aménagement
Euratlantique,

le Président de Bordeaux Métropole,
le Maire de Bordeaux,

Le président d'Europen-France
Alain Maugard



Europen France

Palais de Tokyo

13 avenue du Président Wilson

75116 PARIS